

Chimie

UNIFIEE

Fédé Unie Chimie

CHIMIE — PHARMACIE — PLASTIQUES — CAOUTCHOUC — VERRE — PETROLE

Nouvelle Série N° 12

Décembre 1973



DU RASSEMBLEMENT
DES MÉCONTENTS ...

... AU FRONT
ANTICAPITALISTE



PAS DE PAUSE

Au moment où vous lisez ces lignes, le 6 décembre est passé... Aura-t-on assisté à l'apothéose de la campagne contre la vie chère ? ou bien la grève générale de 24 heures du 6 décembre menée par la CFDT, la CGT et la FEN avec le soutien des partis de gauche, aura-t-elle été un moment fort d'une campagne qui continue à se développer dans les entreprises pour la défense et l'amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs.

Présentation ironique d'une situation ou vue réaliste des faits ? Il faut être clair.

Si les travailleurs considèrent avoir fait « leur travail » en se retrouvant massivement au coude à coude pour une journée dont la réussite ponctuelle n'est pas contestable alors tout est bien.

Si au contraire les travailleurs sont conscients qu'une telle journée ne peut avoir d'efficacité réelle que si elle est le tremplin à d'autres actions, dans lesquelles ils prennent toute leur place aussi bien dans la définition des revendications que dans les moyens à mettre en œuvre pour les faire aboutir, alors cette campagne pour le pouvoir d'achat revêt une autre signification.

Nous sommes convaincus pour notre part que cette deuxième hypothèse est celle que retiennent les travailleurs et que sans aucune pause, de plus en plus nombreux, de plus en plus conscients, sans arrière pensée, ils continueront de mener la lutte syndicale pour l'amélioration de leur pouvoir d'achat et de leurs conditions de travail.

LE POINT

La hausse des prix

Tout augmente ! Les comptes de fin de mois se font de plus en plus difficiles, les plus défavorisés d'entre nous (bas salaires, retraités etc.) voient, avec appréhension, la hausse des prix atteindre des sommets jamais égalés. Et la fiscalité indirecte, par l'intermédiaire de la T.V.A. continue de peser sur les produits de grande consommation au détriment de ces petits revenus.

L'indice officiel des prix accuse aujourd'hui la plus forte hausse enregistrée en un mois depuis 1949 : 0,9 % d'augmentation entre août et septembre 1973, 1,1 % en octobre ; 7,9 % entre septembre 1972 et septembre 1973 ; enfin, une prévision (selon le gouvernement lui-même) d'une hausse de 10 % entre décembre 1972 et décembre 1973.

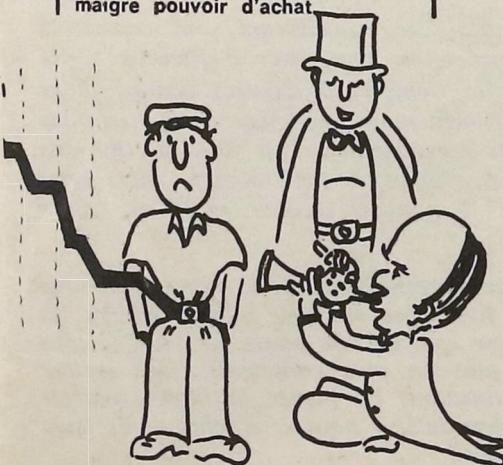
Le poste le plus touché : l'alimentation (10,7 % en un an). Monsieur Giscard d'Estaing a beau dire que la situation était prévisible, que l'indice d'octobre a été encore plus mauvais que celui de septembre, que ceux de novembre et décembre « auraient été meilleurs si... », la situation est là, et les mesures, récemment prises par le Gouvernement, ne semblent pas devoir résoudre le problème.

Celui-ci propose en effet essentiellement un certain blocage des prix et agite la menace du blocage des salaires, si leur progression « ne se modère pas d'elle-même ».

Par de telles mesures, le Gouvernement s'attaque en fait aux effets de l'inflation, et non à ses causes profondes.

Le patronat lui, ne subit pas les effets de l'inflation, sinon dans l'accroissement de ses profits.

Et le Gouvernement le sait bien, qui laisse aller une situation où les privilégiés augmentent leurs privilégiés et où les plus défavorisés voient fondre, au soleil de l'inflation, leur déjà maigre pouvoir d'achat.



FLASHES

HISTOIRE D'A...

M. Druon vient une nouvelle fois de se distinguer en s'opposant à l'exploitation commerciale du film de Charles Belmont et Marielle Issartel, « Histoire d'A ». Ce dernier, pourtant, avait obtenu un avis favorable de la commission de contrôle des films cinématographiques.

Le film, qui présente notamment une interruption de grossesse par le procédé de l'aspiration (méthode Karman), constitue un plaidoyer en faveur de l'avortement. Du fait que certains aspects du problème sont volontairement passés sous silence (par exemple, les aspects biologiques et psychoologiques) chacun est en droit de se faire sur l'œuvre une opinion qui ne cadre pas forcément avec celle de ses réalisateurs... à condition toutefois de pouvoir la voir !

La C.F.D.T., qui a toujours considéré l'avortement comme un « ultime recours » et non comme un moyen contraceptif au même titre que les autres, s'est élevée contre la mesure prise par M. Druon, qui constitue pour elle « une nouvelle manifestation de l'intolérance gouvernementale et de sa répression vis-à-vis de la liberté d'expression et du droit à l'information ».

LIP...

Le gouvernement bloque.

Quelles raisons poussent le gouvernement à bloquer la solution de non démantèlement présentée par des industriels français ? Est-ce la peur de reconnaître ainsi son incompétence ? Est-ce pour donner raison au patronat rétrograde ou aux sociétés multinationale ? De toute façon la lutte continue.

MEME FASCISME

en GRECE...

Après la junte militaire chilienne, le gouvernement militaire grec a sorti fusils et chars, faisant la preuve de la féroce de sa répression contre tous ceux qui se dressent pour conquérir leur liberté.

Le régime dictatorial grec n'a pas hésité à lancer ses tanks contre la foule des manifestants : travailleurs et étudiants. Et si les informations officielles annoncent 12 morts, d'autres informations confirmées, font état de plusieurs centaines de victimes et de plusieurs milliers de blessés. La loi martiale est rétablie ; les tribunaux d'exception supprimés depuis peu dans le cadre de la « normalisation démocratique » et de la « restauration de la Grèce à l'étranger », fonctionnent à nouveau pour « juger » militants et démocrates, objet d'une nouvelle « chasse aux sorcières ».

Jetant le masque de la prétendue libéralisation, le gouvernement procède à des arrestations massives et ouvre à nouveau des camps de concentration.

Depuis cet appel, la Grèce a été l'objet d'un nouveau putsch militaire renouvelant le coup d'état du 21 avril 1967. La solidarité française envers le peuple grec semble donc plus nécessaire que jamais.

...et au CHILI

La situation en Grèce ne doit pas faire passer au second plan l'action solidaire avec la résistance chilienne. Le collectif national « Solidarité Chili » regroupant 19 organisations de gauche, dont la C.F.D.T., lance un nouvel appel à la solidarité :

« Au chili deux mois après le putsch, c'est toujours pour le peuple la terreur et le sang. Toutes les informations confirmant que la répression est obstinément poursuivie, voire même renforcée.

(...) L'ordre de la loi de la junte, c'est aussi l'abandon des mesures économiques et sociales prises en faveur du peuple et le retour aux privilégiés des nantis.

(...) La solidarité internationale est efficace. Elle a déjà freiné les excès de la junte. Le Collectif national demande que toutes les organisations démocratiques françaises exigent du gouvernement français, qu'il adopte, face à la junte fasciste, une position conforme aux principes de la démocratie ».

Les contributions financières doivent être apportées à : « Solidarité Chili », C.C.P. 470 Paris, 10, rue de Solférino, Paris (7^e).

ESPAGNE :

L'USO

à la pointe du combat

La lutte des travailleurs espagnols, est ardente et dure même si peu d'échos nous parviennent par la presse officielle. Il ne se passe guère de jour ou des débrayages, des grèves n'avaient lieu dans de nombreuses entreprises. La répression est dure. De nombreux militants sont licenciés, des procès sont intentés aux plus actifs.

Parmi les organisations syndicales clandestines qui sont implantées solidement en Espagne il en est une qui par son dynamisme, et ses perspectives doit retenir particulièrement notre attention. Il s'agit de l'USO (Union syndicale ouvrière).

Une rencontre récente entre nous est leurs responsables nous à confirmé dans notre volonté d'aider concrètement nos camarades de l'USO et à travers eux tous les travailleurs espagnols de nos industries qui pour la plupart sont affrontés comme les travailleurs français aux grandes sociétés multinationales.

Nous pouvons sans doute leur apporter beaucoup comme ce fut le cas récemment au cours de la grève « Hoffmann-harclou ».

Il nous reste à trouver les bases concrètes d'une coopération importante.

Les policiers CFDT prennent position :

La police au service de qui ? Les policiers travailleurs comme les autres ? Le maintien de l'ordre et de quel ordre ? Autant de questions, autant de polémiques que sait éluder notre ministère de l'intérieur. Les syndiqués C.F.D.T de la Police Nationale n'ont pas, bien au contraire, évité ces problèmes. Les extraits ci-joints de la déclaration finale de leur 6^e congrès de Clermont-Ferrand, le prouvent abondamment. Il nous a semblé important que tous nos adhérents soient informés et y réfléchissent.

« BESANÇON : Le 4 août 1973, les forces de police interviennent pour expulser les travailleurs de LIP de leur usine.

Depuis les contrôles et actions de police se multiplient pour faire échec à la lutte menée.

CERISAY : Une déléguée CFDT a été licenciée abusivement. Un jugement a ordonné sa réintégration.

A aucun moment la police n'a reçu l'ordre d'intervenir pour faire exécuter ce jugement.

Ces deux faits, ajoutés à bien d'autres, paraissent significatifs au Congrès C.F.D.T. de la Police Nationale, du détournement de l'utilisation de la Police exercé au profit d'un système privilégiant des personnes ou des groupes détenant le pouvoir politique et financier.

Dans le même temps, le Congrès constate, dans le travail quotidien que les policiers accomplissent de moins en moins les nécessaires missions de protection, de prévention, d'éducation et de secours, leurs missions traditionnelles.

Par contre, l'abandon de ces missions s'accompagne d'une généralisation des méthodes et tâches contraintes, autoritaires et répressives, sous les formes les plus diverses :

— affrontement avec les travailleurs en lutte, entrave à la liberté d'expression.

Le congrès constate également une détérioration de l'image de marque du policier, particulièrement sensible en région parisienne, détérioration causée par :

— le détournement d'une partie de ses effectifs mis à la disposition de personnalités, d'élus, de hauts fonctionnaires etc.

— l'importance donnée au rétablissement de l'ordre, conduisant à des affrontements trop souvent provoqués par la présence massive d'effectifs en tenue de « maintien de l'ordre ».

— l'influence de l'entreprise politique sur la Police, conduisant à des pratiques parfois illégales :

- renseignements fournis à des entreprises sur le compte de militants

- écoutes téléphoniques

- fichages mécanographiques systématiques de toutes personnes interpellées

- « perquisitions clandestines », etc.

— la limitation du rôle de la police consistant à tenter de faire appliquer des lois dépassées, voire anormalement contraignantes : loi anti-casseurs, loi de 1920 sur l'avortement, circulaire « Fontanet-Marcellin » etc...

— la véritable manipulation des forces de Police à des fins po-

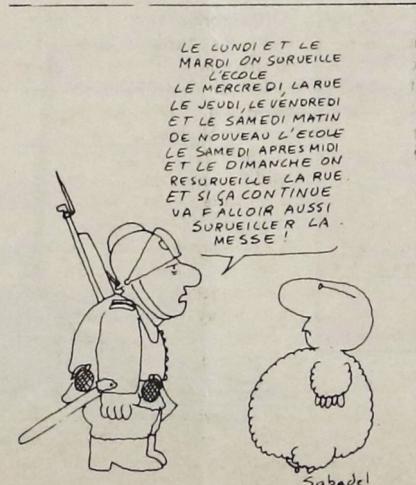
litiques évidentes (voir affrontements du 21 Juin à Paris et leurs conséquences).

— l'utilisation du personnel, placé dans des conditions telles qu'elles ne peuvent manquer de conduire à des affrontements au cours desquels certains membres des forces de l'ordre ne peuvent manquer de perdre leur sang froid, mettant ainsi en évidence, les inadmissibles carences, pour nous voulues, dans le domaine du recrutement, de la formation et de l'encadrement.

Toutes ces actions, de nature à enfermer un peu plus les policiers dans leur ghetto, coupent ces derniers d'une partie importante de la population et contribuent à renforcer l'autorité d'un pouvoir, qui, plus que jamais compte sur la division. Les policiers C.F.D.T., loin de fuir leurs responsabilités dans ces domaines souhaitent donc que les travailleurs ne se trompent pas d'adversaire et prennent conscience des véritables responsabilités du pouvoir politique.

A l'issue d'un Congrès axé sur la réflexion, face aux choix gouvernementaux qui conditionnent les plus petits aspects de leur vie professionnelle et familiale les policiers C.F.D.T. sont conscients que seules de profondes transformations politiques permettront de satisfaire les revendications des fonctionnaires de Police, de la fonction publique et de l'ensemble des travailleurs.

C'est dans cet esprit qu'ils invitent leurs militants et adhérents ainsi que l'ensemble des policiers à poursuivre cette réflexion et à continuer leur action dans le combat que mène la C.F.D.T. pour l'éducation d'une société socialiste, démocratique et autogestionnaire qui seule pourra permettre aux travailleurs de prendre la place à laquelle ils ont droit ».



N'embachez pas n'importe qui

« Je reste à votre disposition pour diligenter toutes enquêtes et renseignements relatifs au recrutement du personnel si délicat actuellement pour ne pas embaucher n'importe qui. On est jamais trop prudent sur ce chapitre, nous le voyons hélas tous les jours ».

Cette proposition émane d'un cabinet de détective privé et a été adressée à une entreprise ayant fait passer une offre d'emploi dans un journal de province.

De peur que le patron hésite sur la qualité du service, l'auteur n'oublie pas de mentionner accessoirement ses décos mais aussi le fait qu'il est un ex commandant du corps urbain des gardiens de la Paix d'une très grande ville.

Mais au fait... n'y a-t-il pas dans la constitution une clause garantissant le droit au travail, et dans les conventions collectives des clauses garantissant la liberté d'opinion. Voilà des ignorances qui paraissent singulières pour un ex officier de police, et voilà qui devrait poser des questions aux patrons sur le sérieux des propositions. A moins que justement ceci soit au contraire la garantie de cela.

Georges CURIE.

C.F.T.

Pas de politique... mais beaucoup de politiciens

Les déclarations d'apolitisme des dirigeants de la CFT ne manquent pas. Nous savons tous le peu d'importance qu'il faut attacher à ces déclarations même si un certain nombre de travailleurs de nos industries s'y laissent encore prendre.

C'est que ceux-ci ne lisent pas les écrits de la dite CFT. Dans le « lien » n° 83, organe de la CFT Chimie, on relève pourtant des choses intéressantes : suite au refus du ministère du travail de reconnaître la CFT représentative dans la chimie, de nombreuses voix se sont élevées pour protester violemment. MM. BERTAUT - ROUAND - BROCARD - De GASTINES - MIROUDOT etc... toutes ces figures connues ou inconnues de l'UDR ou des Républicains indépendants qui spontanément apportent leur soutien au faible et à l'opprimé, ne gênent-ils pas nos braves « apoliticiens ».

Mais non voyons, les gens de la majorité ne font pas de politique !

PETROLE

Quelques vérités

Les premiers resteront les premiers

Les compagnies pétrolières ont téléguidé les exigences de prix des pays producteurs. Désormais le brut devient si cher que l'exploitation des gisements de l'Alaska et du fond des océans devient compétitive.

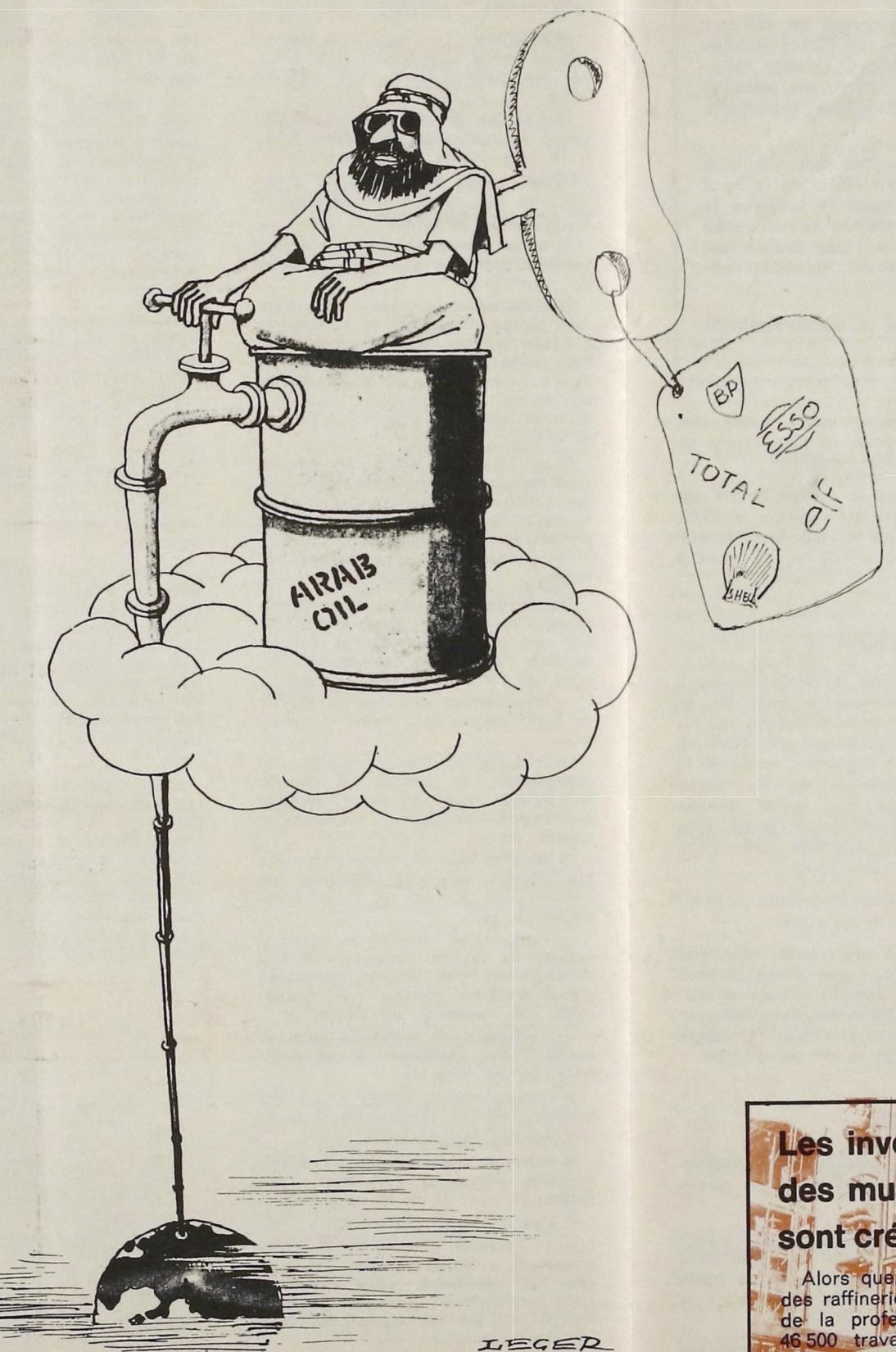
Mieux, avec les bénéfices gigantesques tirés du pétrole, ils ont pu préparer l'après pétrole :

- dans la transformation du charbon en gaz, ils ont racheté la moitié des mines de charbon américaines
- pour la transformation des schistes bitumeux, ils ont investi dans les carrières et la recherche de procédés technologiques.
- pour le nucléaire, ils détiennent 48 % des réserves mondiales d'Uranium, contrôlent la recherche technologique sur les centrales nucléaires etc...

Une famille prévoyante

Interview imaginaire d'un chef de famille patron-pétrolier.

- Moi je suis directeur d'une grande firme pétrolière.
- Mon fils aîné a préféré acheter des mines d'uranium en Afrique,
- Mon fils cadet vient de racheter les mines de charbon que j'avais fait fermer,
- Mon gendre creuse des trous dans la Mer du Nord et dans la Manche,
- Ma fille met au point un programme de recherche sur la transformation de l'énergie solaire,
- ... et ma belle-mère dirige un mouvement écologiste et elle a toujours été très compréhensive.



Dans le prix d'un litre d'essence il y a...

Fisc français	0,90 F
Distribution	0,15 F
Raffinage	0,12 F
Transport	0,08 F
Fisc pays producteur	0,09 F
Pays producteurs	0,01 F
Prix total	1,35 F

Mais une augmentation de 1 centime par litre se traduit par une rentrée de 800 millions de dollars (selon Mac Fadzeau, Directeur de Royal Deutch Shell).

Les pétroliers préfèrent faire supporter l'augmentation des bruts par le consommateur plutôt que de rogner sur les super-profits.

Le charbon... le pétrole... le nucléaire

La civilisation de la consommation du pétrole imposée par le cartel des pétroliers a supprimé :

- le charbon,
- la laine, remplacée par les Textiles artificiels,
- le bois, la pierre, remplacés par les plastiques.

Les choix ont été faits en dehors des travailleurs qui, eux, vont payer :

- l'augmentation des prix,
 - les licenciements :
- afin que les pétroliers aient les sommes nécessaires aux investissements qu'ils réalisent pour l'après pétrole (??).

Les investissements des multinationales sont créateurs de chômage

Alors que, de 1965 à 1973, la production des raffineries est multipliée par 3, l'effectif de la profession est passé de 41 000 à 46 500 travailleurs. La productivité a été augmenté de 260 %.

Savez-vous que

- Sur chaque tonne de pétrole consommée, il y a 116 F de surprofit alors que les états exportateurs touchent 58 F. Mais sur ces 58 F les grands trusts obligent les états producteurs à réinvestir tout ou partie dans l'industrie américaine.

- Les compagnies font semblant de rentrer en concurrence alors que le marché français est partagé une fois pour toute entre ces grands.

- Quelle que soit la marque, il n'y a aucune différence entre 2 essences d'une marque à l'autre.

- Qui paie, à votre avis, la surenchère de publicité entre les 5 ou 6 stations service de marques différentes aux entrées des autoroutes ?

- Les Gouvernements ont l'audace de nous donner des leçons de civisme « consommez moins » « baissez votre chauffage » alors qu'ils préparent la destruction des sociétés ELF-ERAP-ATOSN-PA-TOTAL en un seul groupe qui va se traduire par des licenciements au niveau français mais sans doute au niveau européen.

- Les conséquences de la politique des grands trusts multinationaux atteignent déjà la Chimie ex : Naphtachimie alimenté par BP, a réduit sa production.

Quelle belle pression sur les travailleurs pour les faire « tenir sages ».

- Depuis longtemps les pétroliers avaient prévu leur coup et, alors que la productivité par tête augmentait de 260 %, les effectifs de cette branche stagnaient ou même régressaient. Parallèlement, les patrons ont introduit les gadgets de la polyvalence de la multivalence et de l'extension du travail posté et n'ont pas hésité à téléguider des accords salariaux et classifications.

- En une nuit l'augmentation de 7 centimes du brut a rapporté un bénéfice net de 5,8 millions de nouveaux francs par bac de 80.000 M3.



Cette rubrique « nouvelles des branches » n'est pas régulière dans notre journal. La raison en est fort simple. La plupart des adhérents sont au courant de ce qui se passe dans leur branche par l'intermédiaire des informations que diffusent les syndicats et les sections syndicales dans les entreprises. Donner régulièrement des nouvelles des branches risqueraient de faire double emploi. De plus ces informations apparaîtraient souvent complètement déconnectées par rapport à l'actualité. Pourtant quand des faits importants se sont passés dans telle ou telle branche, nous n'hésitons pas à les reproduire ici

— Pourquoi ? Parce que nous savons que dans certaines entreprises les responsables des organisations syndicales ne donnent pas toujours les informations concernant la branche et le journal fédéral reste le seul moyen pour le travailleur adhérent à notre fédération d'être informé. Et puis il y a aussi le fait que la fédération est un ensemble complexe d'entreprises appartenant à des branches aux réalités souvent très diverses. Dans ces conditions il est important que chaque adhérent se rende compte aussi des problèmes, des résultats que les autres travailleurs de la même fédération mais de branche différente, peuvent rencontrer et obtenir.

C'est là, nous semble t-il un bon moyen d'éviter le corporatisme pour les nantis et le découragement pour les moins favorisés. C'est dans cet esprit que doivent être lues ces informations.



PLASTIQUES

La Commission de branche T.M.P. prévoit une campagne d'information et de sensibilisation des travailleurs :

Le 15 novembre, la commission de branche de la transformation des matières plastiques s'est réunie à Paris. Elle a procédé à une analyse de la situation dans la branche et constaté d'une part le blocage de toutes discussions au niveau national et d'autre part le développement très inégal de l'action dans les différentes entreprises.

Les patrons du plastique continuant à refuser toutes négociations au niveau de la convention collective. En effet, aucune réunion ne peut se tenir car les patrons continuent à vouloir imposer la C.F.T., ils sont aidés dans cette manœuvre par le ministère du travail.

Dans les entreprises, l'action a permis d'aboutir à des résultats, c'est la seule façon d'obliger le patronat à satisfaire les revendications.

Aussi, la commission de branche a décidé le principe d'une campagne d'information et de sensibilisation des travailleurs sur les salaires, la mensualisation et les conditions de travail. Campagne qui interviendra début 1974. Le détail de la campagne sera arrêté par la commission dans sa réunion du 11 janvier 1974.

Action chez Techniplaste à Harfleur

Les travailleurs de cette entreprise qui fabriquent des bidons d'huile pour TOTAL, mènent l'action pour l'augmentation des salaires, et l'amélioration des conditions de travail.

LEFEBURE

à Charleville (Eure) :

Le patron veut liquider la CFDT. Dans l'entreprise, la CFDT s'implante. Cela déplait au patron qui sous prétexte de récession économique veut licencier une partie du personnel. Tous les adhérents et délégués CFDT étaient dans la charette. Un effet du hazard sans doute ?...

La riposte s'organise dans l'entreprise et à l'échelon de l'UIB.

Le patron doit reculer, d'autant que l'inspecteur du travail refuse les licenciements.

Les sections syndicales seront consultées pour savoir si nous devons ou non signer cette convention.

Pour l'instant le dernier accord salarial qui n'a pas été signé par la CFDT a porté le salaire minimum professionnel coefficient 100 à 4,25 au 1^{er} octobre 1973.

REPARTITION :

La situation de la répartition est à peu près identique à celle de la droguerie, à la seule différence que les patrons sont beaucoup plus réticents pour essayer d'aligner les textes de la nouvelles convention sur les textes avantageux que nous avons discutés dans la droguerie. Seule l'action dans les centres de répartition permettront de débloquer cette situation.

C'est à tous les travailleurs de prendre leurs affaires en mains.

Compte tenu des retards accumulés par les salaires, nous avons pourtant signé dans la répartition l'accord prévoyant un salaire minimum professionnel au coefficient 100 de 4,05 au 1^{er} octobre 1973 et de 4,20 au 1^{er} janvier 1974.

INDUSTRIE :

La situation dans l'industrie pharmaceutique n'est pas fameuse au niveau national.

Les salariés de l'industrie ont à faire à un patronat qui sait très bien jouer de l'opposition entre ce qui se passe dans l'entreprise et ce qui se passe au niveau national.

Ce qui veut dire que l'on obtient des augmentations de salaires réels au ni-



PHARMACIE

DROGUERIE :

Dans cette branche, de nombreuses commissions paritaires vont sans doute permettre d'aboutir à la rédaction d'une convention collective qui présentera un certain nombre d'avantages.



veau des établissements, mais que si l'on regarde la convention, hormis les recommandations patronales, le salaire minimum professionnel au coefficient 100 officiel, reste fixé à 2,68.

Tout ceci parce que le patronat veut actuellement lier le problème des salariés à la durée de travail des Visiteurs Médicaux.

C'est un chantage inadmissible qui pénalise aussi bien les Visiteurs Médicaux que les conditionneuses.

Nous avons en effet que dans de nombreux laboratoires, même si les salaires réels ont augmentés, le patrons continuent de payer la plupart des primes par rapport au salaire minimum conventionnel (prime d'ancienneté).

La revalorisation du salaire minimum de la convention est donc devenue une nécessité, elle doit figurer dans les revendications que les sections syndicales déposent dans les entreprises.

Sur les classifications, discussions au point mort, les patrons ne nous ayant pas fait parvenir leur projet promis pourtant depuis plusieurs mois.

Il faut noter sur les 3 branches un problème identique, le problème du régime de prévoyance.

La C.F.D.T. n'a jamais signé l'accord sur le régime national du Phénix. Nous en avons déjà donné les raisons.

Mais il se trouve actuellement qu'avec l'accord d'organisations syndicales comme la CGT et FO on est en train de revenir sur des droits acquis par les salariés à travers la convention.

Ceci est inadmissible et doit être dénoncé. Si des problèmes se posent dans votre entreprise, n'ayez pas peur de consulter les délégués et de voir avec eux le moyen d'empêcher cette atteinte aux avantages acquis.

Parce que cet accord ne tient aucun compte des revendications des travailleurs, parce que son application se traduit, dans la majorité des cas, par une opération blanche ou pire, par des déqualifications. Parce qu'il laisse entier le problème des revendications, parce que, par le biais des discussions sur les coefficients repères et sur les niveaux d'embauche des diplômés, la chambre patronale peut nous faire entériner cet accord bidon.

Nos deux délégations CFDT/CGT ont rejeté les prétentions patronales et laissé, après avoir quitté la salle, les minoritaires continuer le faux-débat avec la chambre patronale.

Dans un grand nombre de cas l'accord du 27 juin aggrave la situation existante : par les propositions quelle nous fait aujourd'hui en matière de polyvalence la chambre patronale veut encore aggraver les conditions de travail en portant de sérieuses atteintes à l'emploi. Et c'est son porte parole qui annonce très tranquillement :

• La polyvalence entre fabrication et entretien « facilitera » les départs en congé en mettant les gens de l'entretien en fabrication. Pour les gens de la fabrication, faire de l'entretien leur sera moins monotone que faire toujours le même chose ».

Ils veulent donc diminuer la durée du travail sans augmenter les effectifs, ce qui est impossible.

Tous les travailleurs doivent rester vigilants, en particulier les travailleurs postés, pour imposer aux patrons des normes acceptables par les travailleurs.

Sur les salaires, une décision patronale du 31 octobre augmente les salaires de 1,50 %. Le salaire minimum professionnel au coefficient 100 est porté à 4,76.

La rémunération minimum garantie correspond à une salaire mensuel de 1104 francs.

PECHINEY - NOGUERES

nouveaux débrayages pour de nouvelles négociations

Péchiney-Noguères. Après près de deux mois de grève l'été dernier, les travailleurs avaient obtenu entre autre que des négociations s'ouvrent sur le problème des classifications, objet principal de la grève.

Devant la lenteur patronale à dévoiler ses projets, les sections syndicales C.F.D.T. et C.G.T. ont lancé ces derniers jours des actions dans l'ensemble des usines Péchiney, et ce avant la réunion du 21 novembre. Elles se sont soldées par : vingt-quatre heures de débrayage à Saint-Jean-de-Maurienne, Montricher et tous les établissements concernés de la Tarentaise, quatre heures à La Paz, La Saussaz, Lannemezan, deux heures avec assemblée générale à Noguères.

La journée de négociation du 21 novembre n'a rien apporté, mais à Noguères on est décidé à poursuivre la lutte.

Erratum

Le numéro précédent de *Chimie* unifiée dans sa rubrique « nouvelles brèves » a fourni des informations erronées

Une erreur de Sigle a laissé apparaître la CFDT comme signataire de l'accord « Classification » du pétrole.

C'est la CFTC qu'il faut lire à côté de CGC et SCIP. Quand à FO elle n'était pas signataire non plus



Enfin les 40 heures...

Au 1^{er} novembre au plus tard, l'ensemble des entreprises de l'industrie chimique ont du ramener leur horaire à 40 heures sans perte de salaire.

C'est là un accord important.

Cela ne veut pas dire non plus que tout est réglé. Déjà les premières difficultés apparaissent dans les entreprises pour l'application concrète de cet accord.

En particulier au niveau du travail posté le retour aux 40 heures, si l'on l'on veut qu'il soit effectif doit entraîner des modifications dans l'organisation actuelle du travail, la part du temps les directions refusent d'employer la 5^e équipe.



PETROLE

Classifications : Accord Bidon

Le 27 juin dernier, l'UCSIP signait, avec 3 des organisations minoritaires (CFTC, SCIP, CGC) un « accord » rejeté par nos deux organisations et FO.

*** Près de 5 millions de Travailleurs représentés**
*** 250 délégués * 36 organisations * 25 pays**

C'était à Genève du 7 au 9 Novembre

Le 15^e Congrès de l'I.C.F.

A un moment où les sociétés multinationales tendent à dominer de plus en plus la vie économique et politique de toute la planète — le problème du pétrole illustre parfaitement cette situation — la nécessité d'une action syndicale qui dépasse largement nos simples frontières nationales n'est plus à démontrer.

L'I.C.F. — Fédération Internationale de la Chimie — à laquelle la F.U.C. CFDT est adhérente fait partie de ces organisations internationales pour qui la solidarité internationale ne doit pas rester au simple stade des intentions ou des déclarations de principes d'appareils bureaucratiques. Face au défi multinational, le syndicalisme doit s'organiser pour agir de façon concrète de manière à battre en brèche les décisions des grands trusts capitalistes, décisions qui ne tiennent pas compte des intérêts des travailleurs :

C'est cette ligne qui a été confirmée au cours du 15^e congrès de l'I.C.F.

La F.U.C. qui a fait un gros effort en envoyant une forte délégation à ce congrès n'a pas à le regretter. Sa participation fut active et efficace et ses interventions remarquées. Cela a permis de constater aussi que les organisations syndicales sont affrontées aux mêmes problèmes même si ceux-ci sont exprimés parfois dans des langages différents. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que les résolutions présentées par la FUC aient été votées à l'unanimité. Cela prouve également que les 2 points considérés par nous comme essentiels dans la mise en œuvre d'une véritable action internationale — renforcement des droits des travailleurs et de leurs organisations = développement et fonctionnement des conseils mondiaux permanents des grandes firmes multinationales — sont aussi les points de rassemblement majoritaires de tous les affiliés de l'ICF qu'ils soient européens, latino-américains, japonnais ou américains.

Si par rapport au développement du capitalisme international, le syndicalisme avait pris du retard, le 15^e congrès de l'I.C.F. nous laisse bien augurer de l'avenir.

RESOLUTION SUR LES CONSEILS MONDIAUX

Le congrès de l'I.C.F. décide :

1^o) d'agir en prior pour que les conseils existants prennent les dispositifs nécessaires de développer une prise de conscience de la solidarité réelle qui existe entre les travailleurs des différents pays si l'on veut parvenir à faire prendre en compte par les entreprises multinationales l'intérêt des travailleurs.,

2^o) de créer un conseil mondial chaque fois que cela paraîtra correspondre à un besoin, notamment au niveau des sociétés les plus représentatives de certains types de développement.

Le Congrès rappelle que la création de conseils mondiaux vise en priorité à la mise en place d'instruments d'action au service des travailleurs des sociétés multinationales dans le but de renforcer la coopération internationale indispensable au niveau le plus décentralisé possible, cette coopération sera d'autant plus grande que ces conseils mondiaux permettront de développer la connaissance réciproque des différents syndicats.

Le congrès rappelle que ces conseils mondiaux se situent dans le cadre de l'I.C.F. Des organisations non membres de l'I.C.F. pourront être invitées dans la mesure où l'organisation adhérente du pays concerné est d'accord.

RESOLUTION SUR LES DROITS SYNDICAUX

Le congrès de l'I.C.F. décide d'agir pour renforcer dans les différents pays les droits des travailleurs à s'organiser collectivement et à s'exprimer sur le lieu même de leur travail ce qui implique notamment :

— la reconnaissance du syndicat dans l'entreprise,
— l'affirmation de son indépendance par rapport à la direction et aux différentes formes de pouvoir,
— la reconnaissance de droit de grève en tant que droit imprescriptible

— l'abrogation de toute loi, de toute clause dans les contrats collectifs empêchant l'exercice de l'élémentaire solidarité internationale.

RESOLUTION SUR LES TRAVAILLEUSES

LE DROIT AU TRAVAIL est un droit fondamental de chaque travailleur. Chacun doit avoir la responsabilité de faire usage de ce droit selon ses capacités et ses intérêts. Cette revendication s'applique tant aux hommes qu'aux femmes. Les situations qui y font obstacle doivent être combattues et éliminées par des actions syndicales.

Pour réaliser ce droit, la Fédération Internationale des Syndicats de travailleurs de la chimie et des industries diverses et ses organisations affiliées sont invitées à entreprendre les efforts nécessaires par une politique internationale active, lors de négociations de conventions collectives, en tendant à modifier les législations nationales et par leur action au sein des usines. Les nombreuses discriminations encore existantes vis-à-vis des travailleuses devront être surmontées...